

## Registre des délibérations - Délibération n° 04 : 03/10/2017

### ENGAGEMENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE DANS LA PHASE 2 DU CONTRAT DE DELTA CAMARGUE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le trois octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

#### ► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret
- Représentant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
- Représentants des Communes :
  - Commune d'Arles : Alain Dervieux, Nicolas Koukas
  - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
  - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
  - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
  - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
  - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
  - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
  - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Gilles Ayme
  - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

#### ► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret  
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana  
 Commune d'Arles : Bernard Bacchi à Alain Dervieux  
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard, Marc Minorette à Jean-Paul Gay  
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taïeb à Henri Rivas  
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan à Gilles Ayme

#### ► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari  
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud  
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel  
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

#### ► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

#### ► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence  
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
 Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,  
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue  
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue  
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

| Nombre de membres |                         |         |
|-------------------|-------------------------|---------|
| En exercice       | Présents et représentés | Votants |
| 30                | 24                      | 24      |

| Nombre de voix |         |
|----------------|---------|
| En exercice    | Votants |
| 78             | 58      |

Date de convocation  
03/07/2017  
RC - 370



## Délibération n° 04 : 03/10/2017

### ENGAGEMENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE DANS LA PHASE 2 DU CONTRAT DE DELTA CAMARGUE

Il est rappelé que, dans le cadre du Contrat de delta Camargue, les acteurs de la gestion de l'eau du territoire ont co-construit et validé ensemble un programme d'actions pour une gestion équilibrée des eaux et des milieux aquatiques, qui s'organise autour de 7 orientations stratégiques :

- Améliorons la connaissance et le suivi du milieu,
- Gérons la ressource en eau,
- Poursuivons les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique,
- Poursuivons les efforts de lutte contre les pollutions d'origine agricole,
- Agissons pour préserver et restaurer les milieux aquatiques,
- Soutenons une gestion intégrée du littoral et du milieu marin,
- Sensibilisons le public à l'eau en Camargue et confortons la gouvernance locale dans le domaine de l'eau.

Durant la première phase du Contrat signé en novembre 2012, 51 actions ont été mises en œuvre à hauteur de plus de 16 millions d'euros. Un bilan à mi-parcours a été réalisé et approuvé par le Comité de delta en 2016.

Le programme d'actions pour la phase 2 du Contrat a été élaboré pour la période de 2017 à 2019. Il comporte 79 opérations dont le montant total s'élève à plus de 22 millions d'euros.

Ce projet de phase 2 a été approuvé par le Comité de delta le 23 mars 2017, puis par la commission des aides de l'Agence de l'eau le 29 juin 2017, le Comité d'agrément Rhône Méditerranée le 30 juin 2017, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 7 juillet 2017 et le Département des Bouches-du-Rhône le 15 septembre 2017.

Le Contrat de delta n'a pas de portée juridique, mais il constitue un engagement de tous les partenaires à agir collectivement et en toute cohérence chacun avec ses compétences.

Depuis l'origine de la procédure le Parc s'inscrit dans la démarche du Contrat de delta Camargue à deux titres :

1. En tant que structure porteuse, sous le contrôle du Comité de delta, ses missions sont d'assurer notamment :
  - le suivi et le pilotage du Contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires, y compris l'appui nécessaire aux maîtres d'ouvrage pour engager leurs opérations ;
  - l'animation de la concertation et l'information régulière de l'ensemble des partenaires réunis au sein du Comité de delta ou d'autres instances de travail éventuelles ;
  - la mise en œuvre administrative et technique du Contrat de delta et en particulier le secrétariat du Comité de delta, l'élaboration et le suivi des tableaux de bord des actions, la présentation d'un bilan annuel et du bilan final du Contrat...

2. En tant que structure maître d'ouvrage, les actions à programmer par le Parc de 2017 à 2019 sont les suivantes :

- CS1 : Acquisition de matériel pour le suivi des eaux et des milieux (en partie seulement)
- CS2 : Mise en œuvre du réseau de suivi des eaux et des milieux (en partie seulement)
- CS6 : Mise en œuvre des suivis par pêches scientifiques sur le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc
- MA1 : Mise en œuvre de la gestion des zones humides sous protection foncière (en partie seulement)
- MA3 : Élaboration d'un plan stratégique de gestion des zones humides en Camargue
- MA16 : Travaux "pilotes" d'entretien ou restauration des canaux
- MA22 : Restauration des marais à marisque
- LM1 : Renforcement des nurseries artificielles et développement d'habitats de pontes pour céphalopodes
- LM2 : Outils / investissements de communication et sensibilisation sur le littoral et le milieu marin
- LM4 : Suivi de la ressource en tellines
- SG1 : Animation du Contrat de delta et d'une gestion globale et intégrée
- SG3 : Bilan final, évaluation et prospective du Contrat de delta
- SG4 : Animation de la stratégie et du réseau des acteurs de l'éducation à l'eau
- SG5 : À l'école du delta
- SG6 : Les jeunes pour le delta

Par la signature du document contractuel, les maîtres d'ouvrage valident les objectifs du Contrat de delta Camargue et s'engagent formellement, dans la mesure de leurs possibilités financières et des aides définitivement obtenues, à :

- réaliser les opérations dans les conditions prévues au Contrat,
- participer aux instances de pilotage, suivi et mise en œuvre du Contrat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :**

- Approuve la mise en œuvre du projet de phase 2 du Contrat de delta Camargue ;
- Approuve l'implication du Parc naturel régional de Camargue telle que décrite ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer le document contractuel de la phase 2 du Contrat de delta Camargue.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **12 OCT. 2017**  
Et de l'affichage effectué le **13 OCT. 2017**

Le Président,  
Roland Chassain



